

Faut-il des statistiques ethniques pour lutter contre les discriminations ?

Etes-vous blanc, noir, arabe, métis ? Cette question, qui paraît banale pour les Américains ou les Anglais, aucun organisme public, en France, n'est en principe autorisé à la poser. Officiellement, il n'y a en effet ni Noirs, ni Arabes, ni Asiatiques. Au regard des statistiques, du moins. La République, une et indivisible, ne reconnaît que des citoyens égaux, tous rassemblés sous le même dais, même si certains, remarquait Coluche, sont plus égaux que d'autres... Le débat sur les discriminations touchant les « minorités visibles », comme on dit, a relancé cette question complexe et éminemment politique : faut-il faire entrer dans les statistiques le critère ethnique pour décrire, et donc combattre plus efficacement, les discriminations dont sont victimes certains immigrés ou descendants d'immigrés ?

Le mois dernier, Nicolas Sarkozy a, comme d'habitude, essayé de prendre tout le monde de vitesse : au micro de RMC Info, le ministre de l'Intérieur s'est déclaré favorable à la mention de l'origine ethnique des délinquants dans les statistiques... de la police. La Cnil, la Commission nationale de l'informatique et des libertés, avait pourtant rappelé, en juillet 2006, la ligne de conduite : aujourd'hui, il n'existe pas de « référentiel national » pour un chiffrage « ethnoracial ». Une position de bon sens ? De grandes entreprises, très en pointe dans la lutte contre les discriminations, sont loin de partager ce point de vue. Dans la revue *Respect Magazine*, Patrick Gagnaire, responsable de l'association SolidarCité, émanation du groupe PPR (Pinault-

Printemps-Redoute), défend l'usage de statistiques ethniques pour faire avancer les politiques de recrutement : « Nous comptons 80 000 salariés chez PPR. Comment fonctionner sans statistiques fiables ? Comment modifier une photo que nous n'avons pas ? » Pour certains, ces données raciales devraient même faire partie des bilans sociaux des entreprises. La remarquable pugnacité d'une poignée de patrons pour lutter contre les discriminations à l'embauche rejoint, en réalité, un intérêt bien compris : recruter des salariés de couleur est pour eux la garantie d'être au plus près du visage de la France d'aujourd'hui, et donc de leur clientèle. Ce n'est pas un hasard si les hypermarchés sont souvent à la pointe dans ce combat.

Même sans statistiques ethniques, plus personne ne conteste l'inégalité des chances face à l'emploi ou au logement ; depuis une dizaine d'années, on ne compte plus les études et autres tests qui mettent en lumière les pratiques racistes, conscientes ou inconscientes. L'un de ces tests a été réalisé en mars dernier par l'Observatoire des discriminations de l'université de Paris-I. L'équipe du Pr Jean-François Amadiou a répondu à 325 offres d'emploi concernant des postes de commerciaux bac + 2, en envoyant différents CV, réels et bien choisis. L'Observatoire a testé ainsi les CV d'un homme « blanc de peau » de 33 ans, d'un autre de 50 ans, d'un troisième handicapé, d'un homme de couleur originaire des Antilles, d'un candidat obèse, et d'une jeune femme d'origine maghrébine résidant →

Bibliographie

Comment définit-on l'autre en France, aux Etats-Unis et en Allemagne ? *Les Codes de la différence* est un livre qui réunit de passionnantes contributions de politologues, d'historiens et de sociologues sous la direction de Riva Kastoryano, éd. Les Presses de Sciences Po, 336 p., 23 €. *Respect Magazine* (www.respectmag.net) est un magazine bimestriel, financé en partie sur fonds publics, dont la ligne éditoriale propose intelligemment de « décoloniser nos imaginaires et apprendre à vivre ensemble », 2 €.

 Sur le web

Prolongez le débat sur les forums

de www.telerama.fr

→ en banlieue. Cette dernière proposait un CV délibérément meilleur que les autres. Elle s'est retrouvée en queue de peloton, à côté du candidat obèse, victime de sa photo, et juste devant le candidat de 50 ans.

Mais comment combattre ce fléau si on ne peut même pas savoir combien de Français et d'étrangers vivant en France en sont victimes ? Cette question de bons sens, qui paraît militer en faveur des statistiques ethniques, est loin de convaincre Louis Schweitzer, l'ancien patron de Renault, aujourd'hui à la tête de la toute nouvelle Halde, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité : « *Qu'est-ce qu'un Noir ? Qu'est-ce qu'une race ? Personnellement, je ne le sais pas. Et je ne sais pas non plus qui va me les définir. Cette volonté de catégoriser des populations est dangereuse. Alors que tout le monde, en France, semble opposé – et c'est heureux – à une discrimination positive fondée sur des quotas raciaux, n'adoptons pas un tel classement pervers qui n'a aucune base scientifique. Les méthodes actuelles de tests nous donnent une image suffisamment éclairante de la réalité et nous permettent de traiter le problème.* » La Halde (1), installée en juin dernier, a pour mission de combattre toutes les discriminations (raciales, mais aussi liées à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques ou syndicales, etc.) et de régler le maximum de cas. Elle peut aussi saisir la justice.

Farouche adversaire, comme Louis Schweitzer, des statistiques ethniques, Jacqueline Costa-Lascoux, membre du Haut Conseil à l'intégration – instance de personnalités indépendantes qui rend des avis au Premier ministre –, ne manque pas d'arguments pertinents : « *Ces statistiques sont une réponse simpliste à des phénomènes complexes : si on les adoptait, elles présenteraient le danger de renvoyer les individus à des catégories fantasmées... qui rappelleraient d'ailleurs les catégories raciales du temps de la colonisation ! Ce serait méconnaître, en plus, la diversité culturelle et le métissage de notre société. En ethnicisant ainsi le débat depuis des années, on ne braque pas le projecteur là où il faut : les critères socioculturels (lieu d'habitation, pratiques culturelles familiales, réseaux sociaux, etc.) semblent plus déterminants que la couleur de peau. Les enfants des banlieues ne sont pas d'ailleurs les plus discriminés en France ; certains enfants de milieux ruraux sont en position parfois plus difficile. Cela prouve bien qu'il faut s'attacher à analyser des situations plutôt que de reconstruire des catégories.* »



Les adversaires des statistiques ethniques, enfin, avancent souvent l'épouvantail du communautarisme à l'anglo-saxonne, quand ils ne convoquent pas le souvenir funeste des fichiers juifs de l'Occupation. Patrick Simon, chercheur à l'Ined, l'Institut national d'études démographiques, repousse ces arguments. Il y voit même une vision très « idéologisée » de la République : « *Les statistiques d'un pays sont toujours éminemment politiques, elles sont le reflet de son identité collective. En France, elles sont marquées par la vision assimilationniste que les politiques ont de la République, vision selon laquelle les citoyens ne devraient pas se distinguer au-delà de leur nationalité. Ce modèle, qui fut conçu comme ouvert et universaliste, renforce l'idée d'une "identité de référence" : un individu moyen, sans sexe ni origine, mais avec une position sociale.* » Voilà bien le cœur de la polémique. Derrière la question des statistiques ethniques resurgit, en fait, le débat sur l'identité française.

Mettre des chiffres sur les races et les couleurs de la société est une façon de reconnaître enfin officiellement la diversité ethnique de la France. Les statistiques ne sont rien d'autre que les lunettes qu'un pays veut bien se donner pour décrire sa physionomie. Faut-il en changer ? Sans doute, mais gare à l'usage qu'on en fera. Les déclarations d'un Nicolas Sarkozy qui rêve d'un comptage racial des délinquants ne laissent rien présager de bon. Car, pour être opérant, le critère ethnique doit évidemment toujours être croisé avec d'autres paramètres : si on veut compter les Arabes et les Noirs en prison... il faut impérativement recouper ces statistiques avec des critères sociaux avant de commencer à en tirer des conclusions !

À l'Ined, Patrick Simon reprend ce dossier brûlant. Le chercheur a été autorisé à tester une série de questions, qui préfigurent ce que pourrait être un comptage ethnique. Avec, par exemple, cette question demandant aux citoyens de se définir : diriez-vous que vous êtes d'origine française, africaine, maghrébine, asiatique ? Les résultats de l'enquête, menée auprès de 2 000 personnes, sont en train d'être analysés. Ils devraient permettre de déterminer les types de questions potentiellement « acceptables » pour les personnes interviewées.

Mais, dans le même temps, fin février, lors du débat au Sénat autour du projet de loi pour l'égalité des chances, le gouvernement a refusé un amendement qui aurait permis la création d'un outil statistique « ethnoracial », mot que refuse visiblement Matignon, partisan du statu quo. Le débat n'est pas près d'être tranché ●

Thierry Leclère

“En ethnicisant le débat, on ne braque pas le projecteur là où il faut : les critères socioculturels semblent plus déterminants que la couleur de peau.”
Jacqueline Costa-Lascoux

(1) Toute personne s'estimant victime de discrimination peut saisir la Halde en écrivant une lettre motivée : 11, rue Saint-Georges, 75009 Paris.